

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



Enfin !



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

C'est dans la discrétion, hors de tout battage médiatique, dans le calme feutré des antichambres ministérielles, que les dirigeants du Trot et du Galop ont obtenu un accord de moyen terme qui va -enfin- permettre à l'Institution des Courses de sortir de l'impasse, de retrouver son dynamisme, sa capacité d'investissement, de donner de nouvelles perspectives aux acteurs des filières. Voilà l'accord gagnant-gagnant que nous appelions tous de nos vœux. L'Etat a compris qu'en s'engageant dans cette voie, il tirerait les bénéfices directs et concrets de ce partenariat de façon croissante, pour trouver un nouveau rythme dès 2020.

Le principal volet est fiscal

Le mécanisme prévu pour concrétiser la participation de l'Etat au financement d'un modèle de croissance est bien évidemment d'ordre fiscal. L'Etat allège sa fiscalité sur le chiffre d'affaires français des opérateurs de paris -du PMU en premier lieu- de deux points, assurant aux deux sociétés-mères, pour leur part dans le seul PMU, un supplément de recettes de plus de 160 millions d'euros par an. Il prend effet au 15 mai prochain, ce qui réduit un peu la marge de manœuvre sur l'exercice 2016.

Vendredi 1er. avril 2016 – N° 116

Une seconde mesure fiscale permettra d'atténuer la hausse de la TVA. La principale caractéristique des négociations à Bruxelles étant la lenteur des circuits, l'Etat français a donné son accord pour doubler les mécanismes de compensation à destination des propriétaires assujettis. Cette disposition est rétroactive au 1^{er} janvier et prendra fin lors de la signature d'un accord européen, désormais possible, que la France soutiendra activement.

Le partenariat avec la mairie de Paris

En outre, le gouvernement a su convaincre la Ville de Paris de s'associer à cet accord historique. Consciente de l'importance des travaux de Longchamp et de l'impossibilité d'utiliser le site pendant deux ans, Madame Hidalgo a donné son accord pour demander au Conseil de Paris une suspension temporaire d'une partie du loyer au prorata de la surface de Longchamp, soit une économie de 8 millions sur la période qui devra obligatoirement être utilisée par France-Galop dans un plan « nouvelles technologies » destiné à faire de Longchamp non seulement un temple des courses de plat, mais aussi un modèle avancé d'un lieu de spectacle totalement connecté.

Ce nouveau partenariat avec Paris est aussi hautement symbolique de la volonté de Madame Hidalgo de faire des hippodromes du Bois de Boulogne, Longchamp mais aussi Auteuil, des pôles d'attractivité et de loisirs majeurs. L'intégration de l'hippodrome et de ses tribunes dans le projet Paris Olympique 2020 en sera la

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



manifestation. Le partenariat avec la Ville et avec une fédération sportive permettra d'amortir les investissements, de les partager, et d'assurer la mise en avant du site.

Des contreparties précises

Il ne s'agit évidemment pas de cadeaux mais d'un partenariat qui engage les deux parties, et donc l'Institution des Courses, les sociétés de courses et leurs organismes communs, au nom de l'ensemble des acteurs des filières.

Le PMU s'engage à accélérer son plan de modernisation de ses réseaux physiques et numériques, pour multiplier par deux ses objectifs de croissance sur le segment d'ici 2019. Cela permettra de dégager des ressources plus rapidement au profit des courses mais aussi, évidemment, d'optimiser le retour sur investissement au profit des finances publiques, qui en ont bien besoin. Plusieurs initiatives de conquêtes de marchés à l'étranger – passant par d'importants investissements – devraient faire l'objet d'annonces ultérieures.

France Galop, comme à l'époque des négociations menées par Jean-Luc Lagardère, s'engage à orienter les fruits de la croissance retrouvée grâce aux finances publiques vers les acteurs qui opèrent (et emploient) sur le territoire français. La discipline de l'Obstacle sera évidemment l'objet d'attentions particulières puisqu'elle touche essentiellement des acteurs – propriétaires comme éleveurs – opérant en France. La règle du 2/3 - 1/3 pourrait même évoluer vers une répartition nouvelle des ressources. Un engagement de répartition

équilibrée entre Paris et les régions a été parallèlement conclu. De manière générale, une réflexion sur les primes (propriétaires et éleveurs) va être menée dans le même esprit. Il ne s'agit que des retombées de la croissance quand elle viendra. Il s'agit surtout de donner la priorité à l'investissement et l'Institution s'est engagée sur un plan pluri-annuel d'évolution raisonnée des allocations principalement indexées sur les recettes à venir.

Enfin, une commission paritaire État-Institution suivra les efforts de restructurations qui doivent être faits par les sociétés de courses et leurs organismes communs. Le bol d'air proposé par l'État ne saurait être une raison pour ne pas réformer, mais, au contraire, pour accélérer le processus de productivité.

Cet accord constitue la meilleure nouvelle que reçoit notre institution depuis bien longtemps. En ce vendredi 1^{er} Avril, il y a courses à Maisons Laffitte. L'occasion pour moi d'aller partager autour d'un plat de poisson l'optimisme retrouvé sur un hippodrome ! Il n'y a pas de date pour rêver d'un État tuteur responsable et visionnaire, pas seulement percepteur de taxes, même si il y en a qui incitent à se lâcher...



Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr